

# Suisse

## Convocation de la Conférence internationale spéciale.

Berne, le 31 juillet 1926.

Au Comité central de la Croix-Rouge.....<sup>1</sup>

*Monsieur le Président et Messieurs,*

La XII<sup>me</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge, réunie à Genève en octobre 1925, a voté, ainsi que vous le savez, les deux résolutions suivantes :

La XII<sup>me</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge :

I. « Exprime son appréciation de l'effort accompli par la Commission d'Etude désignée par la XI<sup>me</sup> Conférence, rend hommage à son auguste président d'honneur, S.A.R. le prince Charles de Suède, et remercie le président et les membres du travail qu'ils ont accompli dans l'intérêt de l'avenir de la Croix-Rouge :

et constate que les conditions fixées par la résolution I de la XI<sup>me</sup> Conférence internationale, pour la convocation de la conférence spéciale (conférence internationale qui examinerait la suite à donner au rapport de la Commission d'étude), sont remplies. »

II. « Exprime le vœu que la Conférence internationale spéciale visée tant à la résolution I de la XI<sup>me</sup> Conférence qu'à la résolution I de la XII<sup>me</sup> Conférence se réunisse dans le courant de l'année 1926 et que la convocation en soit faite avant le 1<sup>er</sup> juillet 1926 :

faute de convocation avant cette date, dans les formes prévues à la résolution I de la XI<sup>me</sup> Conférence, donne mandat au Comité central de la Croix-Rouge suisse d'y procéder. »

---

<sup>1</sup> La même circulaire a été adressée aux ministres des Affaires étrangères des Etats signataires de la Convention de Genève.

# *Suisse*

En date du 5 juillet 1926, le président du Comité international de la Croix-Rouge a porté à la connaissance du président de la Croix-Rouge suisse que le président du Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, par lettre du 18 juin, déclinait l'invitation qui lui avait été adressée de convoquer, conjointement avec le président du Comité international, la Conférence spéciale visée par les résolutions des XI<sup>me</sup> et XII<sup>me</sup> Conférences internationales de la Croix-Rouge.

D'autre part, à la demande que nous lui avons adressée le 2 juillet, le président du Conseil des Gouverneurs de la Ligue nous a confirmé les termes mêmes de sa lettre du 18 juin au président du Comité international.

En conséquence, en exécution du second alinéa de la résolution II de la XII<sup>me</sup> Conférence, la Direction de la Croix-Rouge suisse a l'honneur de procéder par la présente circulaire à la convocation de la Conférence internationale spéciale, dont il fixe la réunion *au 16 novembre 1926, à Berne.*

La Direction de la Croix-Rouge suisse vous serait très obligée de bien vouloir lui faire connaître, aussitôt que possible, les noms des délégués que votre Société enverra à la Conférence spéciale pour l'y représenter.

Veillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'expression de notre haute considération.

*Le Secrétaire général  
de la Croix-Rouge suisse :*

D C. ISCHER.

*Le Président  
de la Croix-Rouge suisse :*

Colonel BOHNY.